

<https://www.pressegauche.org/Les-debardeurs-contesteront-la-loi-speciale-si-elle-est-adoptee-SCFP>



Les débardeurs contesteront la loi spéciale si elle est adoptée (SCFP)

- Communiqués -

Date de mise en ligne : jeudi 29 avril 2021



Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 29 avril 2021 - Le Syndicat des débardeurs du port de Montréal, en conférence de presse cet après-midi, a annoncé qu'il contestera la loi spéciale si elle est adoptée. Cette loi forçant le retour au travail sera examinée demain au Sénat.

« Nous sommes invités à plaider notre cause devant le Sénat demain. Nous exposerons l'entièreté de la situation afin de démontrer que cette loi n'est pas nécessaire et qu'elle brime le droit des salariés de négocier collectivement et de faire la grève », a rappelé Michel Murray, conseiller syndical et porte-parole du Syndicat des débardeurs (SCFP 375).

« Hier soir, le gouvernement a légiféré pour forcer le retour au travail des syndiqués en grève. Il a sorti l'artillerie lourde contre des salariés, tandis que l'employeur aurait pu facilement éviter la grève s'il avait retiré ses deux moyens de pression contre nos membres. »

Plusieurs syndicats au pays, et même certains à l'extérieur de nos frontières, ont dénoncé l'utilisation de ce genre de législation qui brime des droits fondamentaux, protégés par la Constitution.

« C'est une journée bien triste pour les travailleuses et les travailleurs au pays. Nous allons contester le projet de loi devant les tribunaux et nous avons déjà déposé une plainte à l'Organisation internationale du travail », d'ajouter Michel Murray.

Le conseiller a enjoint à la fois l'Association des employeurs maritimes, la ministre du Travail Filomena Tassi et le premier ministre Justin Trudeau à garantir que le retour au travail imposé par la loi s'effectuera dans les conditions qui prévalaient le 9 avril, soit avant que l'employeur ait imposé ses moyens de pression.